



COMMUNE LE MENÉ

Conseil municipal du 13 mars 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 hab. et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 10 semaines (article L.5217-4 du CGCT) précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Sont ainsi évoqués :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

SOMMAIRE

1 - Le contexte économique et financier (page 3)

1A - Le contexte mondial

1B - Le contexte national

1C- Le contexte départemental

1D - Le contexte intercommunal

2/ La situation et les orientations financières (page 5)

2A - Budget commune

2B - Budget eau (page 16)

2C - Budget chaufferies bois (page 20)

2D - Budget immobilier artisanal et commercial (page 23)

2E - Budget transports (page 24)

2F - Budget panneaux solaires (page 26)

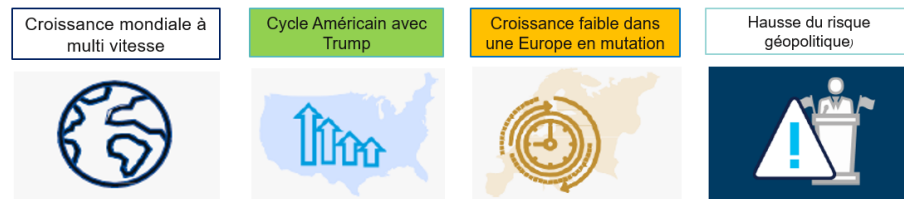
2G - Budget stations-services (page 27)

2H - Budgets lotissements (page 29)

1-LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1A - Le contexte mondial

La croissance mondiale patine face à de nombreux défis



- La dynamique économique mondiale **est à multivitesse**
- L'atterrissage en douceur aux **États-Unis** avec des incertitudes sur les choix de Trump
- La zone euro** est en voie de rétablissement mais nécessite de se transformer
- La crise inflationniste est terminée**, l'inflation est maintenant proche de sa cible (*en Europe et aux États Unis*), mais des incertitudes persistent sur le cycle d'assouplissement monétaire des banques centrales
- Les tensions géopolitiques exacerbées font peser un risque additionnel sur la conjoncture mondiale

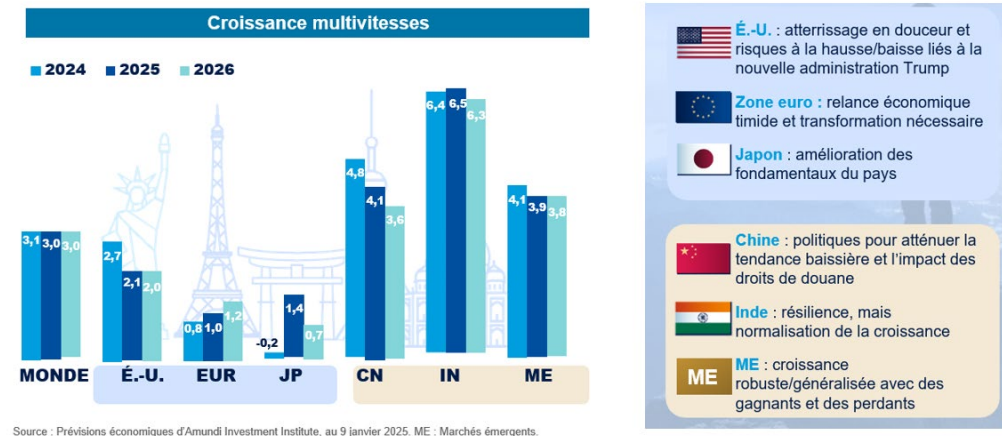
Les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran.

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en 2025.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique,

l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



1B - Le contexte national

Taux de croissance du PIB (en volume)

- + 1,1% en 2024 contre 0,9 % en 2023 et 2,6 % en 2022
- + **0,9 % en 2025 (pourrait être plus faible si les investissements locaux diminuent)**

Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

- + 2,1 % en 2024 contre 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022
- + **1,8 % en 2025**

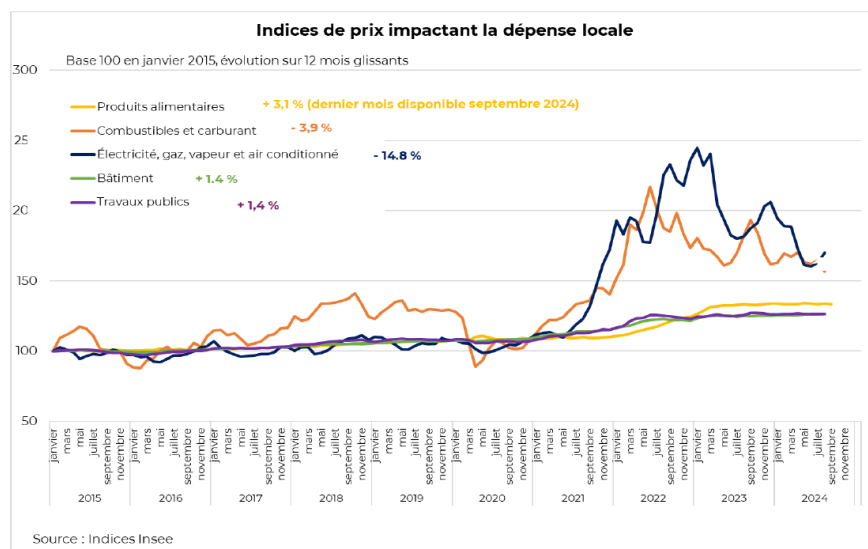
Taux d'intérêts

- Après la remontée brutale de 2022, assouplissement progressif des conditions fixées par la Banque Centrale européenne, mais forte incertitude sur les marchés financiers résultant du contexte politique.

Déficit public

- 6,1 % du PIB en 2024 après 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022.
- + **5,4 % du PIB en 2025**

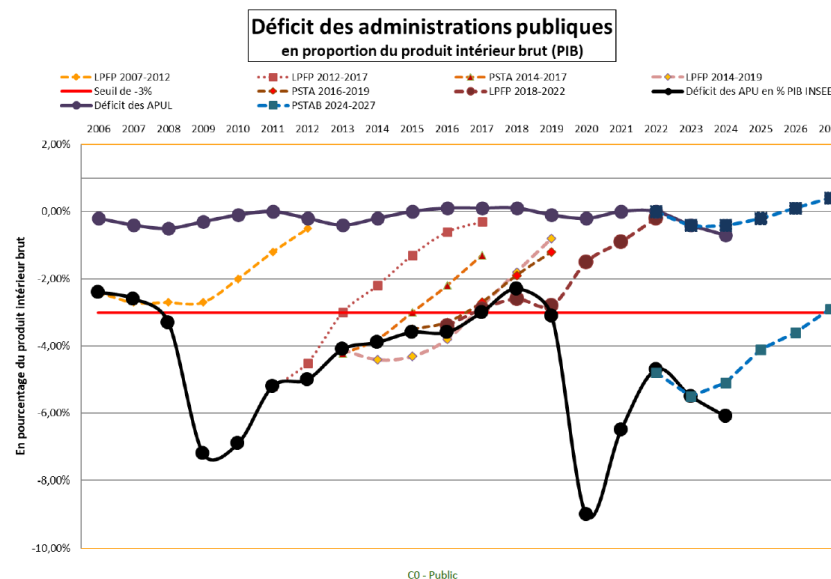
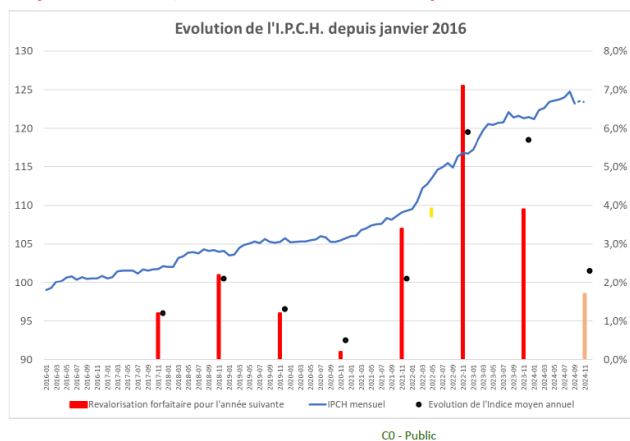
Atténuation de l'inflation



5

Revalorisation des bases foncières (hors locaux professionnels)

- **Rappel de la règle : évolution (positive) de l'indice des prix à la consommation harmonisé (I.P.C.H.) de novembre n-2 à novembre n-1**
- **Application en 2024 : +3,9 %**
- **Prévision pour 2025 : +1,7 % sur la base de l'indice provisoire de novembre 2024**



Le déficit des APUL (Administrations Publiques Locales) devait être de 4,3 % du PIB en 2024, il atteint 6,1 %.

1C - Le contexte départemental

Le Président du département des Côtes-d'Armor a annoncé en septembre dernier la suppression de 60 postes sur 3 ans en raison de la situation financière de la collectivité. Celle-ci doit en effet faire face comme beaucoup d'autres départements à une baisse importante de ses recettes (droits de mutation,...) et une hausse de ses dépenses sociales. Le Département s'est engagé à ne pas rogner sur les montants non sollicités du Contrat de Territoire 2022-2027.

1D - Le contexte intercommunal

Pour rappel, la chambre régionale des comptes avait été saisie par la Préfecture des Côtes-d'Armor au motif que le Compte Administratif 2022 de Loudéac Communauté Bretagne Centre présentait un déficit conformément à l'article L.1612-20 du C.G.C.T. (déficit supérieur à 5 % des recettes de la section de fonctionnement).

Par ailleurs, il est important de noter que Loudéac Communauté Bretagne Centre présente une prospective plus qu'inquiétante puisque le remboursement des emprunts ne serait plus assuré en 2027. Le rapport prévoit une explosion des dépenses du CIAS. De plus, leur prospective ne tient pas compte de l'impact des emprunts contractés, à savoir : 10 000 000 € d'emprunts sur la période 2025-2027.

EPARGNE NETTE				
2023	2024	2025	2026	2027
5 174 141 €	3 759 918 €	1 673 884 €	734 555 €	-627 093 €

Avec un encours de dette de 37 Millions fin 2024, la capacité de désendettement serait supérieure à 12 années en 2025.

Dès lors des lendemains difficiles sont à prévoir pour l'intercommunalité. Le Plan Pluriannuel d'Investissement est du coup présenté uniquement pour l'année 2025 avec un montant important d'investissement de 15 582 000 €.

Enfin, le rapport présente une situation idyllique de la commune du Mené. Tout est vert. On peut raisonnablement s'interroger sur une éventuelle baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire.

2 – LA SITUATION ET LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU MENE

2A-Budget commune

La population légale est de 6 527 habitants pour 3 384 foyers fiscaux mais la part des foyers non imposable s'établit à 60 % contre 52,8 % en moyenne pour les communes de la même strate sur le département. Outre ce faible taux de foyers imposables, le revenu fiscal moyen par foyer (24 434 €) est plus faible que la moyenne départementale (28 202 €).

Principaux constats

L'exercice 2024 s'est mieux passé que prévu en raison de recettes plus importantes. Si le total des dépenses de gestion est conforme à la prévision, on note qu'avec la baisse de l'inflation et des coûts de l'énergie, les charges à caractère général ont fortement baissé tandis que les charges de personnel sont bien supérieures à la prévision.

L'épargne brute estimée à 1 882 858 € ressort finalement à 2 091 042 €.
L'épargne nette estimée à 1 220 488 € ressort finalement à 1 450 954 €.

Le niveau de dépenses d'investissements s'est élevé à 2,95 M€ en 2024 pour une prévision de 5,57 M€ soit un taux de réalisation de 53 %.

Au 31/12/2024, 1,98 M€ de dépenses d'investissement sont encore engagées mais aussi 457 000 € de subventions d'investissement.

Pour financer ces investissements la commune a :

- obtenu des subventions à hauteur de 1,06 M€
- perçu du FCTVA à hauteur de 527 000 €
- bénéficié de cessions à hauteur de 114 900 €

Le reste étant couvert par l'épargne nette.

Le fonds de roulement fin 2024 est de 2,1 M€ soit l'équivalent de 88 jours de dépenses de gestion. Il sera ramené à 45 jours dans les années à venir.

L'année 2025 devrait être marquée par :

- une inflation faible

- une augmentation importante des dépenses de personnel en raison principalement de la réorganisation du service éducation et de l’augmentation des cotisations CNRACL et maladie.

La capacité d’autofinancement de la commune chuterait à 1,09 M€.

On espère une stabilisation des dépenses de personnel en 2026 (hors hausse prévue des cotisations CNRACL et de la participation à la couverture santé des agents).

Les recettes de gestion

En 2024, les recettes de gestion s’élèvent à 10,79 M€. Sur la période 2022-2024, elles évoluent de 2,82 % par an contre 1,46 % sur la période 2017-2021. **Par rapport à 2021, elles ont évolué de 933 772 €.**

2020	2021	2022	2023	2024	2025e
9 813 492 €	9 853 709 €	10 204 097 €	10 384 667 €	10 787 481 €	10 721 895 €

Les recettes de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate. En 2023, ces recettes étaient de 1 587 €/habitant pour le Mené contre une moyenne départementale (MD) de 1 384 €/habitant, une moyenne régionale (MR) de 1 172 € /habitant et une moyenne nationale (MN) de 1 272 €/habitant.

Pour 2025, ces recettes sont estimées à 10.72 M€ avec une baisse des recettes exceptionnelles et du versement du budget panneaux solaires mais une hausse des recettes fiscales due à l’augmentation des bases.

1. Les recettes fiscales pour 47 %

Les recettes fiscales en 2024 s’élèvent à **5,05 M€** soit **47 % des recettes de gestion**.

	2023	2024	≠	2025e	≠
Impôts directs	2 219 195 €	2 329 110 €	+ 109 915 €	2 368 644 €	+ 39 534 €
AC	1 967 298 €	1 967 298 €		1 967 298 €	
DSC	313 424 €	315 402 €	+ 1 978 €	315 402 €	
DTMO	201 526 €	162 817 €	- 38 709 €	122 113 €	- 40 704 €
FNGIR	181 536 €	181 536 €		181 536 €	
FPIC (r-p)	77 789 €	74 481 €	- 3 308 €	69 400 €	- 5 081 €
Taxes pylônes	16 776 €	18 420 €	+ 1 644 €	19 300 €	+ 880 €
Autres fiscalité	267 €	2 100 €	+ 1 833 €	2 051 €	- 49 €
TOTAL	4 977 811 €	5 051 164 €	+ 73 353 €	5 046 744 €	- 4 420 €

Après avoir été revalorisées de 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024, les bases fiscales devraient être revalorisées de 1,7 % en 2025. **Les taux n’ont pas été augmentés par le conseil municipal depuis 2017.** Au taux communal est simplement venu se greffer le taux départemental. En effet, la suppression progressive de la TH sur les résidences principales est compensée intégralement, à compter de 2021 par le transfert de la part départementale de TFPB. Cette compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ».

Les recettes fiscales se décomposent en 3 recettes :

- taxe habitation résidence secondaire (THRS)
- taxe foncier bâti (FB) auquel est déduit un coefficient correcteur
- taxe foncier non bâti (FNB).

	THRS	FB	Coefficient-Correcteur	FNB	TOTAL
2022	130 080 €	2 849 454 €	- 1 285 357 €	364 348 €	2,06 M€
2023	141 343 €	3 077 542 €	- 1 390 980 €	390 573 €	2 22 M€
2024	143 536 €	3 259 864 €	- 1 480 914 €	404 286 €	2,33 M€
2025e	145 793 €	3 315 282 €	- 1 506 090 €	411 159 €	2,36 M€

Les attributions de compensation (AC) sont stables et s'élèvent à 1 967 298 €. Ces attributions de compensation sont un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU et ses communes membres et ont pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et ses communes membres.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est calculée sur la base de 53,42 €/habitant avec déduction désormais de l'évolution du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En effet, Loudéac Communauté Bretagne Centre a proposé une répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC mais du fait d'absence de vote à l'unanimité des communes membres, une répartition de droit commun a été appliquée à compter de 2022. Le montant FPIC versé en 2024 à l'ensemble intercommunal s'élève à 1 323 245 € dont 483 138 € pour LCBC. La répartition du FPIC est marquée par la réforme des indicateurs financiers. Une fraction de correction était appliquée à 100 % en 2022 et va décroître chaque année pour atteindre 0 % en 2028. Pour 2025, le montant prévu pour le FPIC est de 69 400 €.

Les droits de mutation (DTMO) ont encore baissé en 2024 et s'élèvent à 162 817 €.

2020	2021	2022	2023	2024	2025e
160 084 €	251 476 €	236 164 €	201 526 €	162 817 €	122 113 €

Les DTMO versés en 2025 seront liés aux ventes 2024 et sont donc prévus à la baisse. Toutefois avec la baisse des taux d'intérêts, on mise sur le fait que les droits de mutation augmentent en 2026.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable depuis 2016 et s'élève à 181 536 €.

La taxe pylône est estimée pour 2025 à 19 300 € (la révision étant calculée sur la base d'une évolution FB national).

Depuis 2019, les communes peuvent percevoir 20 % d'IFER sur l'installation ou la reconstruction d'éoliennes sur son territoire.

2. Les dotations / participations pour 39 %

Les dotations en 2024 s'élèvent à **4,18 M€, soit 39 % des recettes de gestion en 2024**. En 2025, ces recettes sont estimées à **4.24 M€**.

	2023	2024	≠	2025e	≠
DGF	1 989 195 €	2 043 788 €	+ 54 593 €	2 090 978 €	+ 47 190 €
Compensation TH-TF	1 463 928 €	1 570 954 €	+ 107 026 €	1 597 660 €	+ 26 706 €
CEJ – Séjours – Argent de poche	360 469 €	361 544 €	+ 1 075 €	360 500 €	- 1 044 €
TS cantines et petits déjeuners	120 073 €	134 233 €	+ 14 160 €	130 000 €	- 4 233 €
FCTVA- (FCT)	21 470 €	26 513 €	+ 5 043 €	26 500 €	- 13 €
DTS	15 500 €	17 985 €	+ 4 420 €	13 500 €	- 4 485 €
Mosaïque	15 000 €	13 500 €	-- 1 500 €	8 000 €	- 5 500 €
Frais d'élections / recensement	0	2 419 €	+2 419 €	12 404 €	+ 9 985 €
Service	7 894 €	1 048 €	- 6 846 €	0 €	- 1 048 €

Minimum d'accueil					
Autres participations	3 753 €	4 120 €	+ 3 754 €	3 462 €	-658 €
TOTAL	3 997 810 €	4 176 104 €	+ 178 294 €	4 243 004 €	+ 66 900 €

Après 2 années d'augmentation successives de 290 M€ en 2023 et 2024 (1ère depuis 2011), l'enveloppe globale de la DGF devrait augmenter de 150 M€ en 2025.

Le mécanisme d'écêtement de la DGF avait été suspendu en 2023 pour être réactivé en 2024 mais moins fortement (- 4 212 €). La part voirie a augmenté à la suite du recensement de la voirie (+ 17 657 €). L'enveloppe globale de la DSR fraction Bourgs-centres devrait augmenter de 5.90 % (3,95 % en 2024) et l'enveloppe globale de la DSR fraction péréquation devrait augmenter de 10,76 % (10,79 % en 2024). On peut espérer un effet positif sur notre DGF. Les communes situées en zone France ruralité revitalisation devraient voir la DSR fraction péréquation augmentée par un coefficient de 1,2 soit + 47 278 €. La prospective est établie sur l'hypothèse d'une DGF stable.

Avec la suppression de la TH, les indicateurs financiers ont été revus. On estime que la réforme des indicateurs financiers n'aurait pas d'impact significatif sur la DGF de la commune. Pour rappel, la loi de finances 2024 prévoit pour les communes nouvelles que la part de garantie est égale à la différence (positive) entre :

- la DGF perçue en 2023 pour les communes nouvelles créées jusqu'au 01/01/2023 indexés sur le taux d'évolution national de la DGF
- et le montant de la DGF résultant des calculs.

Ce mécanisme permettra de garantir un niveau de DGF à minima égal au montant de DGF 2023.

	2021	2022	2023	2024	2025e
DGF	1 963 149 €	1 937 424 €	1 989 195 €	2 043 788 €	2 090 978 €
Dotation Forfaitaire	1 474 398 €	1 448 673 €	1 450 998 €	1 446 879 €	1 446 879 €
DSR	488 751 €	488 751 €	538 197 €	596 909 €	644 178 €
<i>DSR - Fraction bourg centre</i>	<i>301 241€</i>	<i>301 241€</i>	<i>333 393 €</i>	<i>360 519 €</i>	
<i>DSR - Fraction</i>	<i>187 510€</i>	<i>187 510 €</i>	<i>204 804 €</i>		

péréquation				236 390 €	
-------------	--	--	--	-----------	--

Depuis la réforme taxe d'habitation en 2021, le budget commune perçoit une compensation taxe foncière (1 570 954 € en 2024) en contrepartie de la perte de TH des résidences principales. Le montant 2025 est estimé sur les bases 2024 revalorisées de 1,7 %.

Les participations au titre du Contrat Enfance Jeunesse, des séjours et du dispositif argent de poche, dont essentiellement les recettes CAF, sont estimées à 360 000€.

La compensation financière forfait social cantine est versée par l'État pour 3 ans à la suite de la délibération du conseil municipal du 20 mai 2021. Elle représente un montant de 124 000 € en 2024. Le dispositif a été reconduit pour 3 ans avec une bonification d'1 € pour les cantines qui atteignent 50 % de produits durables et de qualité, dont 20% de bio.

Point de vigilance : il était prévu que les recettes du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie ou des bâtiments publics et l'informatique disparaissent en 2025. En effet, l'Etat avait décidé de sortir ces dépenses de l'assiette du FCTVA et de réduire le taux de FCTVA de 16,404 % à 14,85 %.

Le montant des dotations titres sécurisés devrait diminuer en 2025 en raison d'une activité moindre en 2024.

Le Département devrait également diminuer sa participation à la culture ainsi qu'aux emplois associatifs.

3. Les autres produits de gestion courante pour 8 %

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 823 545 € en 2024 soit 7 % des recettes de gestion et sont estimés à 795 484 € pour 2025 avec un reversement de l'excédent du budget panneaux solaires à hauteur de 40 000 €. La subvention en faveur des Maisons France Services devrait progresser jusqu'en 2025 et atteindre 50 000 €. Avec l'arrivée des gendarmes depuis septembre, les recettes locatives devraient progresser en 2025.

	2023	2024	≠	2025e	≠
Locations : logements et salles municipales	640 244 €	656 801 €	+ 16 557 €	705 484 €	+ 48 683 €
Excédent budget annexe	0	110 000 €	+ 110 000 €	40 000 €	- 70 000 €
Subvention MFS	35 000 €	45 000 €	+ 10 000 €	50 000 €	+ 5 000 €
Remboursement de frais, sinistres, autres	53 165 €	11 744 €	- 37 263 €	0 €	- 11 744 €
Total	728 409 €	823 545 €	+95 136 €	795 484 €	-28 061 €

4. Les produits des services pour 6 %

Les produits des services s'élèvent à **646 759 € en 2024** soit 6 % des dépenses de gestion et sont estimés à **636 575 € pour 2025**.

	2023	2024	≠	2025e	≠
Cantine / garderie	181 847 €	184 263 €	+ 2 416 €	184 200 €	- 63 €
ALSH séjours et jeunesse	72 882 €	83 244 €	+ 10 362 €	83 200 €	- 44 €
Multi-accueil	42 619 €	63 233 €	+ 20 614 €	63 200 €	- 33 €
Mise à disposition de personnel	181 660 €	173 648 €	- 8 012 €	150 000 €	- 23 648 €
Redevance occupation Domaine Public	30 689 €	31 469 €	+ 780 €	32 000 €	+ 539 €
Régie Mosaïque	9 744 €	11 363 €	+ 3 975 €	10 000 €	- 3 719 €
Régie Squash – CAP Sport	2 570 €	2 478 €	- 92 €	2 500 €	+ 22 €
APC	46 224 €	48 060 €	+ 1 836 €	48 060 €	
Charges locatives	35 799 €	25 786 €	- 10 013 €	25 000 €	- 786 €
Autres	35 841 €	23 215 €	- 12 626 €	38 415 €	+ 11 952 €
Total	639 875 €	646 759 €	+ 6 884 €	636 575 €	- 10 184 €

Les dépenses de gestion

En 2024, les dépenses de gestion s'élèvent à **8.70 M€**. Sur la période 2022-2024, elles évoluent de 3,66 % par an contre – 0,86 % sur la période 2017-2021. **Par rapport à 2021, elles ont évolué de 1 427 828 €.**

2020	2021	2022	2023	2024	2025e
7 422 495 €	7 268 610 €	8 077 420 €	8 353 237 €	8 696 438 €	9 007 495 €

Les dépenses de fonctionnement pour le Mené sont supérieures aux collectivités de même strate. En 2023, ces dépenses étaient de 1 280 €/habitant pour le Mené contre une moyenne départementale (MD) de 1 115 €/habitant, une moyenne régionale (MR) de 931 € /habitant et une moyenne nationale (MN) de 1 062 €/habitant.

Pour 2025, ces dépenses sont estimées à 9,01 M€ avec une inflation à hauteur de 1,5 % et différentes mesures concernant le personnel.

Les charges de fonctionnement se décomposent en :

	2023	2024	≠	2025e	≠
Charges de personnel	4 597 269 €	4 804 072 €	+ 206 803 €	5 130 136 €	+ 326 064 €
Atténuation de charges	- 181 850 €	-85 866 €	- 95 984 €	- 75 000 €	-10 866 €
Charges à caractère général	2 832 858 €	2 771 630 €	- 61 228 €	2 882 152 €	+ 110 522 €
Autres charges de gestion	926 911 €	992 353 €	+ 65 442 €	880 473 €	- 111 880 €
Charges financières	168 387 €	208 747 €	+ 40 360 €	189 734 €	- 19 013 €
Charges exceptionnelles	3 968 €	5 502 €	+ 1 534 €	0 €	- 5 502 €

Total dépenses de gestion	8 353 237 €	8 696 438 €	+ 343 201 €	€	+ €
---------------------------	-------------	-------------	-------------	---	-----

1. Les charges de personnel pour 55 %

Les charges de personnel en 2024 s'élèvent à 4.80 M€ soit 55 % des dépenses de gestion. Néanmoins, si l'on déduit les remboursements sur charges de personnel (92 356 €) et les mises à disposition du personnel (173 648 € : budgets annexes ; associations...) le ratio tombe à 52 %. Elles ont progressé de 206 803 € par rapport à 2023 et sont estimées à 5,13 M€ en 2025.

En 2023, les charges de personnel étaient de 676 €/habitant pour le Mené contre une moyenne départementale (MD) de 677 €/habitant, une moyenne régionale (MR) de 528 €/habitant et une moyenne nationale (MN) de 604 €/habitant.

Rappel des obligations qui se sont imposées aux collectivités depuis 2022 :

JUILLET 2022
- Hausse point d'indice (+3.5%)

JUILLET 2023
- Hausse point d'indice (+1.5%)
- Revalorisation catégories B et C

JANVIER 2024
+ 5 points d'IM pour tous

NOVEMBRE 2024
- Hausse SMIC (+12.4% depuis 2022)

JANVIER 2025
- Hausse CNRACL (+ 3pts)
- Hausse Maladie (+ 1 pt)

A venir

JANVIER 2026
- Hausse CNRACL (+ 3pts)
- Participation employeur sur la santé (15 €/agent)



012	Réel 2023	4 597 260 €
	Réel 2024	4 804 071 €
	soit	+ 206 811 €
	- Remplacements agents absents sur longue durée (congés maladie, maternité, proche aidant...)	+ 53 800 €
	- Réorganisation service éducation + 5 ETP sur 4 mois (septembre à décembre)	+ 50 400 €
	- Hausse de 5 points d'indice au 1 ^{er} janvier 2024 pour tous les agents (contractuels inclus) soit 130 agents en moyenne sur l'année environ	+ 50 000 €
	- Réévaluation régimes indemnitaires agents	+ 27 900 €
	- Evolution de carrière (avancements échelons, grade, promotion interne...)	+ 12 000 €
	- animateur Jeunesse présent sur toute l'année 2024 contre 8 mois en 2023	+ 9 000 €
	- Création d'un poste d'ATSEM le Gouray / St Jacut suite ouverture de classe	+ 8 800 €
	- Recrutement apprenti espaces verts	+ 3 500 €
	- Non remplacement du poste de chargé de vie associative (mutation 01/10/24)	- 9 900 €
	TOTAL	205 500 €
	Estimation 2025	5 130 000 €
	soit	+ 325 929 €
	- Réorganisation service éducation + 5 ETP en année pleine	+ 100 000 €
	- Hausse cotisation CNRACL (+ 3 points)	+ 60 000 €
	- Hausse cotisation maladie (+ 1 point)	+ 22 000 €
	- Deux recrutements au service bâtiment	+ 77 000 €
	- Recensement population	+ 41 500 €
	- Evolution de carrière (avancements échelons, grade, promotion interne...)	+ 18 500 €
	- Réévaluation régimes indemnitaires agents	+ 16 200 €
	- Remplacement agents absents (éventuel)	+ 15 000 €
	- Recrutement apprenti CAP petite enfance	+ 3 500 €
	- Non remplacement du poste de chargé de vie associative (année pleine)	- 29 500 €
	- 1 départ en retraite mais 1 poste vacant	0 €
	TOTAL	324 200 €

Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité a signé un nouveau contrat pour l'assurance statutaire des agents en arrêt maladie. Le montant annuel de la cotisation s'élève désormais à 75 000 € soit une économie de 60 000 € environ par rapport à 2023. En revanche, la collectivité n'est plus assurée sur les arrêts de maladie ordinaire (arrêts habituellement de courte durée).

2. Les charges à caractère général pour 32 %

Initialement estimées à **2,91 M€**, les charges à caractère général en 2024 s’élèvent à **2.77 M€ soit 32 % des dépenses de gestion**. Elles sont estimées à **2,88 M€ sur la base d’une inflation à 1,5 %**.

Le poste électricité a fortement diminué en 2024 par rapport à 2023 mais n’est pas revenu pour autant au niveau de 2021 (216 000 €). Nous avons reçu fin décembre l’équivalent de 72 335,71 € d’avoirs dont 52 210,96 € pour le budget principal. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le marché électricité a été confié à Total Energies dans le cadre du groupement de commandes géré par le SDE 22. Ce nouveau marché devrait amener une baisse significative des tarifs par rapport aux prix de fourniture 2024.

Le poste chauffage bois a diminué malgré une rigueur climatique plus forte en raison d’une baisse importante de la consommation de l’école du Gouray (inexpliquée) et d’une baisse relative de la consommation de l’école et de la salle d’animation de Saint Jacut du Mené.

Le poste entretien voirie est revenu à son niveau habituel. Il y avait eu moins de PATA en 2023.

Le poste maintenance a diminué en raison de la baisse du coût de maintenance des photocopieurs et du contrôle des poteaux incendies. Ce poste devrait augmenter en 2025 avec une année pleine pour le contrat de maintenance informatique.

	2023	2024	≠	2025e	≠
Electricité	296 191 €	246 423 €	- 49 768 €	240 000 €	- 6 423 €
Repas CCAS	501 218 €	471 657 €	- 29 561 €	485 000 €	+ 13 343 €
Chauffage bois	122 525 €	115 866 €	- 6 659 €	130 000 €	+ 14 134 €

Carburants	103 080 €	94 799 €	- 8 281 €	96 300 €	+ 1 501 €
Entretien voirie	158 188 €	180 037 €	+ 21 849 €	182 800 €	+ 2 763 €
Maintenance	110 743 €	97 539 €	- 13 204 €	120 000 €	+ 22 461 €

3. Les charges de gestion courante pour 11 %

Les charges de gestion courante s’élèvent à **992 352 € en 2024** soit **11 %** des dépenses de gestion. Elles sont estimées à **1 024 573 € pour 2025**.

	2023	2024	≠	2025e	≠
Indemnités	254 179 €	257 888 €	+ 3 709 €	261 750 €	+ 3 862 €
Subvention CCAS	222 250 €	254 020 €	+ 31 770 €	160 000 €	- 94 020 €
SDIS	203 288 €	212 418 €	+ 9 130 €	223 923 €	+ 11 505 €
Subventions associations	143 925 €	132 619 €	- 11 306 €	130 000 €	- 2 619 €
Participations OGEC	67 815 €	70 972 €	+ 3 157 €	72 100 €	+ 1 128 €
Autres	35 454 €	62 425 €	+ 26 971 €	32 700 €	- 29 725 €
Total	926 911 €	992 352 €	+ 65 441 €	880 473 €	- 111 879 €

4. La dette

Un emprunt de 1 200 000 € à taux variable avec passage à taux fixe a été souscrit en 2023 pour financer les dépenses d’investissement engagées. Les fonds sont arrivés en février. **L’encours de la dette compte-tenu de ce nouvel emprunt est**

de 12 270 000 €. Il s'agit du deuxième prêt de la commune nouvelle après les 3 M€ empruntés en 2017.

L'encours de la dette est supérieur aux collectivités de même strate. En 2023, l'encours était de 1 897 €/habitant pour le Mené contre une moyenne départementale (MD) de 918 €/habitant, une moyenne régionale (MR) de 830 €/habitant et une moyenne nationale (MN) de 767 €/habitant.

La capacité de désendettement est de 5,87 années pour 2024 et est estimé à 7,6 fin 2025 (prêt de 100 000 € à taux 0 de la CAF pour la construction de l'accueil périscolaire de Plessala inclus). Le seuil réglementaire étant de 12 années mais maintenir ce ratio proche des 7 ans est une décision sage et prudente.

Le niveau endettement, qui permet de mesurer la charge de la dette relativement aux recettes réelles de fonctionnement, est de 1.14 et reste en dessous le seuil critique de 1.6.

Ces ratios sont le signe d'une dette importante mais maîtrisée.

Les emprunts communaux se composent de :

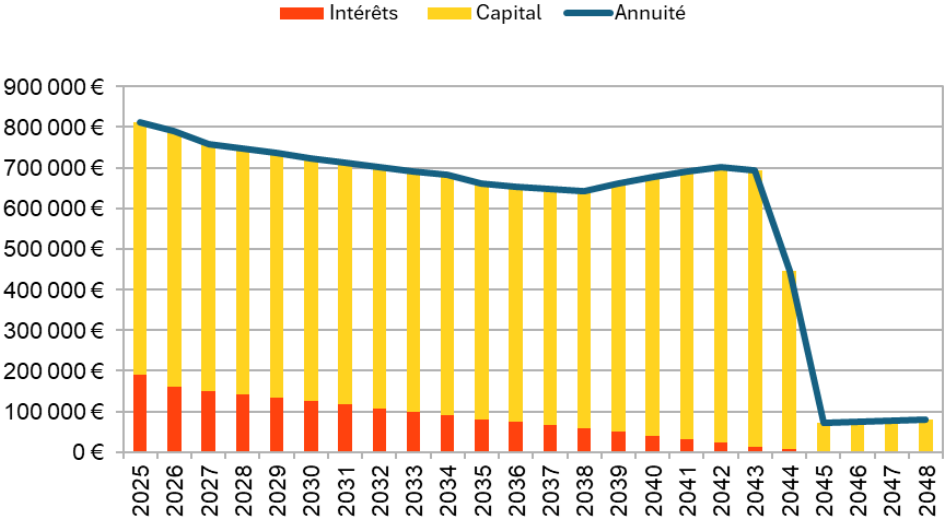
- 8 prêts à taux fixe pour un capital restant dû de 11 050 000 €
- 8 prêts à taux variable pour un capital restant dû de 1 220 000 €.

Les emprunts sont ainsi répartis :

Taux d'intérêt moyen (Taux variable)	3,36 %
Taux d'intérêt moyen (Taux fixe)	1,40 %
Taux d'intérêt moyen (dette globale)	1,50 %
Durée résiduelle moyenne (Taux variable)	22,31
Durée résiduelle moyenne (Taux fixe)	16,16
Durée résiduelle moyenne (dette globale)	16,86

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des annuités d'emprunts (emprunt 1 200 000 € et 100 000 € inclus) :

Profil d'amortissement de la dette



Les hypothèses d'évolution des taux communiquées fin novembre 2024 par EFG, et prises en compte pour la construction des perspectives sont les suivantes :

	01/12/2024	01/12/2025	01/12/2026	01/12/2027	01/12/2028	01/12/2029
Livret A	3 %	1,4 %	0,6 %	1,0 %	2,8 %	4,2 %
EUR 3 M	2,952 %	1,264 %	0,584 %	1,637 %	3,368 %	4,039 %
Fix 15 ans	3,279 %	1,860 %	1,287 %	2,031 %	3,254 %	3,728 %
Fix 20 ans	3,380 %	2,134 %	1,632 %	2,393 %	3,643 %	4,127 %
Fix 25 ans	3,433 %	2,179 %	1,673 %	2,441 %	3,705 %	4,195 %
Fix 30 ans	3,511 %	2,216 %	1,694 %	2,470 %	3,745 %	4,240 %

Les derniers prêts réalisés à taux variables seraient à fixer d'ici 1 an ou 2.

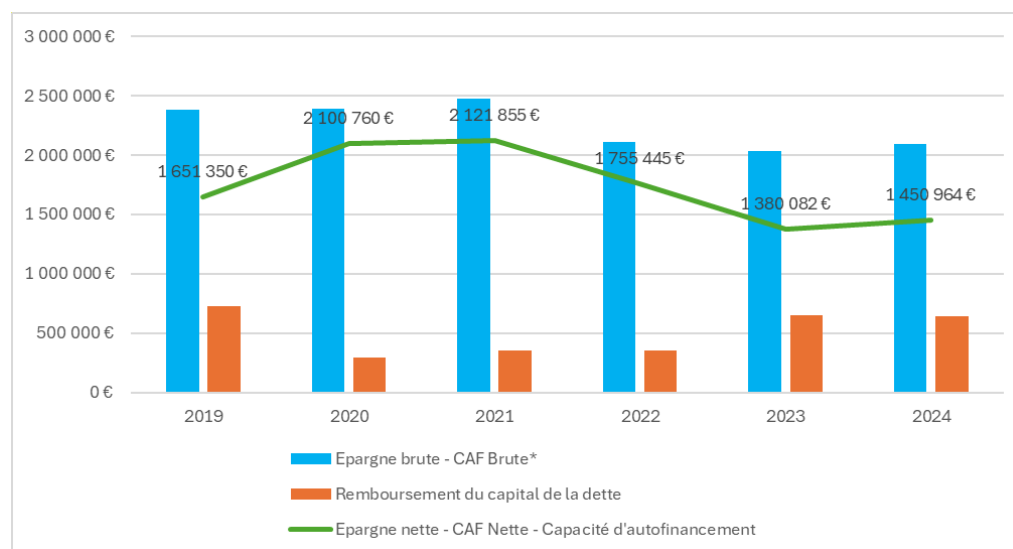
5. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession des immobilisations)

et les charges réelles. Elle s'améliore par rapport à 2023 (+ 59 000 €) pour s'établir à 2 091 042 €.

L'épargne brute est estimée pour 2025 à 1,76 M€.

La capacité d'autofinancement nette ou épargne nette est calculée par la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements. L'épargne nette peut être négative de façon exceptionnelle pour un exercice mais ne doit pas l'être de façon permanente.



Elle s'améliore également par rapport à 2023 (+ 71 000 €) pour s'établir à 1 451 000 €.

En 2023, l'épargne nette était de 207 €/habitant contre 173 €/habitant pour les collectivités de la même strate.

L'épargne nette est estimée à 1,09 M€ pour 2025.

6. Les dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,95 M€ en 2024. Au 31/12/2024, 1,98 M€ de dépenses d'investissement sont également engagées.

En 2023, les dépenses d'investissements étaient de 872 €/habitant contre 447 €/habitant pour les collectivités de la même strate.

3,57 M€ de dépenses d'investissements nouvelles sont inscrites pour 2025. On estime que le budget sera en mesure de supporter 1,4 M€ de dépenses d'investissements en 2026 et 1,3 M€ en 2027. Ces montants tiennent compte de la récupération du FCTVA, d'un emprunt de 1 375 000 € en 2025 mais ne tient pas compte de subventions nouvelles pouvant être attribuées en 2026 et 2027. La capacité de désendettement serait alors de 7,6 années en 2025 et 7,24 années en 2026.

Le PPI 2025 de 5.5 M€ se décompose ainsi :

EDUCATION : 1 226 000 € dont :

Accueil périscolaire - Plessala : 721 000 €

ALSH – St Jacut : 67 000 € - solde de l'opération

Ecole Langourla : 233 000 €

VOIRIE-ESPACES VERTS : 1 610 000 € dont :

Rue André Gilles - Collinée : 750 000 €

Village retraite - Plessala – Solde de l'opération : 92 000 €

Extension cimetière – Le Gouray - solde de l'opération : 96 000 €

Bassin tampon – Plessala : 130 000 €

DIVERS : 366 000 € dont :

Matériel Service technique : 160 000 €

Aires de jeux : 71 000 €

Equipements informatiques : 53 000 €

SPORT, VIE ASSOCIATIVE : 472 000 € dont :

Halle récréative – Plessala : 139 000 €

Salle des fêtes – toiture – Langourla – Solde de l'opération : 141 000 €

Salle des fêtes – réfection – Le Gouray : 97 500 €

BÂTIMENTS : 1 548 000 € dont :

Gendarmerie - Collinée – construction : 1 183 000 €

CULTURE : 129 000 € dont :

Création médiathèque – Plessala : 73 000 €

LOTISSEMENTS : 122 000 € dont :

Lotissement du Petit rocher - Plessala : 95 000 €

LOGEMENTS : 79 000 € dont :

Maison solaire lot. grande Perrière – panneaux solaires – Plessala : 28 000 €

2 et 4 rue André Fauchet – Bardage bois – Langourla : 17 500 €

Maison solaire Kerrouet – panneaux solaires – St Gouéno : 16 000 €

La loi de finances 2024 généralise dès 2024 la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du Compte Financier Unique. Ce dernier devra donc intégrer une annexe intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Les modalités restent très sommaires.

7. Les recettes d'investissements

1 - Les recettes FCTVA et subventions apportent la majorité des recettes d'investissement :

- 526 590 € de recettes liées à la récupération du FCTVA pour 2024. L'Etat avait envisagé pour 2025 de réduire le taux de FCTVA à 14,85 % contre 16,404 % et d'exclure les dépenses d'entretien de voirie et d'entretien des bâtiments publics de l'enveloppe. Il a pour l'instant renoncé à cette réforme.

- 1 064 899 € de versement de subventions pour 2024, les principales recettes sont liées aux opérations suivantes : Salle des fêtes St Jacut du Mené, ALSH St Jacut du Mené, Centre culturel Mosaïque. 457 269 € de recettes d'investissement sont engagées pour 2025.

En 2023, les subventions d'investissement étaient de 143 €/habitant contre 82 €/habitant pour les collectivités de la même strate. Sur la période 2020-2024, la commune a perçu 708 668 € de subventions en moyenne.

Si les enveloppes DETR, DSIL restent relativement stables par rapport à 2024, le fonds vert devrait être amputé de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2024.

2 - Les cessions des immobilisations ont rapporté 114 869 euros en 2024 essentiellement grâce à la vente de la maison au 2 rue de la carrière à Langourla pour 110 000 €. Le montant prévu pour 2025 est de 299 500 €. Les principales ventes de biens prévues sont les suivantes :

-707 et 707 bis place de l'église-St Jacut : 85 500 €

- 6 bis rue André Fauchet (ex-presbytère) - Langourla : 84 000 €

- maison rue de Penthievre – Le Gouray : 130 000 €

Et peut-être :

- 7 et 9 rue André Fauchet – Langourla : 20 000 €

Impayés

Les impayés s'élevaient à 216 000 € au 1^{er} janvier 2025.

2B - Budget eau

Le service eau Le Mené est exploité en régie pour desservir les abonnés de Collinée, Le Gouray, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouéno. Les communes de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-du-Mené sont membres de Syndicats d’eau.

Abonnés et population desservie

	Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouéno	Total
Abonnés	501	671	316	394	1 882
Population desservie	1 050	1 400	650	800	3 900

* données issues du RPQS 2023

Patrimoine

Le réseau eau communal s’étend sur 125 Km. A ce linéaire du réseau, il faut ajouter 11 réservoirs.

Linéaire du réseau				
Collinée	Le Gouray	Saint-Gilles	Saint-Gouéno	Total
21 km	55 km	25 km	26 km	127 km

*données issues du RPQS 2023

Rappel du transfert de compétences

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences “eau et assainissement” vers les communautés de communes et les communautés d’agglomération soit obligatoire à compter du 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a assoupli les dispositions de la NOTRe et a permis de repousser ce transfert au plus tard à 2026. Le Conseil Municipal Le Mené en date du 13 juin 2019 a validé ce transfert de compétences au 1er janvier 2026. Les propositions de Monsieur BARNIER reprises par Monsieur BAYROU de redonner le choix aux communes de transférer la compétence sèment la confusion.

Les recettes de fonctionnement

Facturation

La facturation du service a été confiée à la SAUR en 2021. Le coût annuel de cette prestation est de 26 000 € HT/an révisable. L’avenant au contrat signé en octobre 2022 prévoit désormais que l’ensemble des produits et taxes liés au service de l’eau potable sont versés dans les conditions suivantes :

- Au 1^{er} mars : 45 % du décompte n-2
- Au 1^{er} septembre : 45 % du décompte n-1
- Au 1^{er} juin n+1 = le solde

La SAUR s’est engagée sur un taux de recouvrement de 98 % des sommes facturées aux usagers. Au 27/11/2024, les impayés 2021, 2022 et 2023 sont de 64 621 € sur 1 641 187 € facturés soit un taux d’impayés de 3,94 %. Cette dernière hypothèse est prise en compte dans la prospective.

Le budget eau sert de « boîte aux lettres » :

- 1) pour la redevance du Syndicat Départemental d’Alimentation en Eau Potable de 13,88 € HT par abonné depuis 2024 contre 12 € HT auparavant.
- 2) pour les redevances de l’Agence de l’Eau. Avec le transfert de la facturation à la SAUR, ces redevances seront désormais collectées et reversées par la SAUR. Néanmoins compte-tenu des impayés, il resterait 3 057,66 € de redevance pollution et 810,33 € de redevance modernisation à reverser à l’Agence de l’Eau. Compte-tenu du transfert de la compétence normalement, ces montants seront reversés en 2025.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les redevances eau « pollution domestique » (0,30 € HT /m³) et assainissement « modernisation des réseaux de collecte », sont remplacées par :

- Une redevance « consommation d’eau potable » due par les abonnés du service **exception faite des volumes facturés liés à l’élevage sous réserve d’un comptage spécifique.**

- deux redevances pour « Performance des services publics de l’eau et de l’assainissement », **dues par les collectivités organisatrices** de la distribution de l’eau potable et du traitement des eaux usées.

Les redevances sur la performance "eau potable" et sur la performance "assainissement" peuvent figurer sur la facture d’eau. Il s’agit alors d’une

contre Valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.

Il en est déjà de même concernant la redevance de prélèvement sur la ressource en eau.

Le rendement du réseau aura une influence sur le montant de la redevance performance du service public de l'eau.

Volumes facturés

	Abonnements	0-100 m³	101-1000 m³	> 1 000 m³	Total
Collinée (moy. / 3 ex.)	505	32 376	5 257	901	38 534 m³
Saur 2022*	502	29 201	8 483	- 738	36 946 m³
Saur 2023*	501	27 936	10 322	622	38 880 m³
Saur 2024*	502	28 189	10 456	1 688	40 333 m³
Le Gouray (moy. / 3 ex.)	659	43 910	16 642	1 765	62 317 m³
Saur 2022*	664	39 661	16 514	5 888	62 063 m³
Saur 2023*	671	35 707	13 919	6 365	55 991 m³
Saur 2024*	676	37 891	18 569	8 592	65 052 m³
St Gilles (moy. / 3 ex.)	316	19 838	11 890	4 209	35 937 m³
Saur 2022*	316	16 871	12 340	10 828	40 039 m³
Saur 2023*	316	14 138	9 418	7 145	30 701 m³
Saur 2024*	319	16 274	10 802	12 887	39 963 m³
St-Gouéno (moy. / 2 ex.)	383	24 390	13 166	2 041	39 597 m³

ex.)					
Saur 2022*	388	21 323	12 007	5 384	38 714 m³
Saur 2023*	394	21 737	12 151	9 098	42 986 m³
Saur 2024*	395	20 289	10 136	5 246	35 671 m³

* sommes non recouvrées déduites sur décomptes SAUR

Les tarifs

Le budget disposait en 2016 d'une trésorerie très faible qui s'explique en grande partie par une tarification du service trop faible. Les tarifs sont depuis harmonisés sur les 4 communes déléguées et révisés annuellement.

Lors de la validation du PPI en 2021, la revalorisation des tarifs de 1,5 % a minima tous les ans avait été actée. Les tarifs ont été augmentés de 15 % en 2024 et de 10 % pour 2025.

Montant (TTC)	2021	2022	2023	2024	2025
Part fixe	86,28 €	87,56 €	90,19 €	103,72 €	114,09 €
Part variable 0-100 m³	1,74 €	1,76 €	1,81 €	2,09€	2,30 €
Part variable 101 – 1 000 m³	1,63 €	1,65 €	1,64€	1,96 €	2,16 €
Part variable > 1 000 m³	1,16 €	1,18 €	1,21 €	1,40 €	1,54 €
Kermené	1,00 €	1,00 €	1,03 €	1,18 €	1,30 €

L'augmentation des tarifs prévue pour 2025 impactera les usagers :

- usager 120 m3 : augmentation mensuelle de 2,93 €
- usager 30 m3 : augmentation mensuelle de 1,39 €
- usager 1 000 m3 : augmentation mensuelle de 17,32 €
- usager 2 000 m3 : augmentation de 28,98 €

A consommation équivalente les recettes augmenteraient de 60 000 €.

Le prix du m³ (basé sur une consommation de 120 m³) passera à 3,68 €.

Fin novembre 2023, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) saisi par le gouvernement, a proposé la fin de tarification dégressive de l’eau avant le 1^{er} janvier 2030.

Pour être éligible aux aides de l’agence de l’eau, il faut être situé en zone FRR et s’engager vers la fin de la dégressivité de l’eau. A compter du 1^{er} janvier 2026, seule l’intercommunalité pourra déposer les demandes de subventions.

Les impayés

Au 1^{er} janvier 2025, le montant des impayés s’élève à 43 094,70€. Pour rappel, il a été provisionné pour 41 671,26 € de créances douteuses.

Production – achat d’eau

La commune dispose de 3 captages (La Petite Côte, Le Gueurien et Les Aulniaux). Le captage des Aulniaux a été identifié comme captage prioritaire en raison des pollutions diffuses avec obligation d’y remédier via un plan d’actions. La commune doit également importer de l’eau principalement au SMAP mais également à Lamballe Terre et Mer et au Syndicat de la Vieille Lande :

PRODUCTION D’EAU					
	2020	2021	2022	2023	2024
Collinée	57 680 m³	89 098 m³	72 204 m³	68 348 m³	56 213 m³
Le Gouray	46 708 m³	49 735 m³	44 223 m³	35 299 m³	45 520 m³
Saint-Gouéno	13 122 m³	47 355 m³	36 556 m³	36 970 m³	33 172 m³
Total	117 510 m³	186 188 m³	152 983 m³	140 617 m³	134 905 m³
ACHATS D’EAU					
	2020	2021	2022	2023	2024
Collinée	40 779 m³	80 692 m³	26 006 m³	74 904 m³	87 713 m³
Le Gouray	29 426 m³	32 355 m³	34 623 m³	32 711 m³	42 581 m³
Saint-Gilles	66 222 m³	71 326 m³	55 890 m³	45 508 m³	53 795 m³
Saint-Gouéno	37 784 m³	13 019 m³	12 833 m³	23 410 m³	19 439 m³
Total	174 211 m³	197 392 m³	129 352 m³	176 533 m³	203 528 m³
PRODUCTION + ACHATS D’EAU					
	2020	2021	2022	2023	2024
Collinée	98 459 m³	169 790 m³	98 210 m³	143 252 m³	143 926 m³

Le Gouray	76 134 m³	82 090 m³	78 846 m³	68 010 m³	88 101 m³
Saint-Gilles	66 222 m³	71 326 m³	55 890 m³	45 508 m³	53 795 m³
Saint-Gouéno	50 906 m³	60 374 m³	49 389 m³	60 380 m³	52 611 m³
Total	291 721 m³	383 580 m³	282 335 m³	317 150 m³	338 433m³
Evolution	+ 37 592 m³	+ 91 859 m³	- 101 245 m³	+ 34 815 m³	+ 21 283 m³
RENDEMENTS					
	2020	2021	2022	2023	2024
Collinée	83,9 %	94,5 %	89,0 %	90 %	
Le Gouray	90,2 %	74,9 %	88,1 %	89 %	
Saint-Gilles	62,9 %	50,8 %	80,1 %	80 %	
Saint-Gouéno	76,0 %	72,1 %	92,5 %	78 %	

En comparant production et achat d’eau entre 2024/2023, il apparaît :
Pour Collinée :
- une augmentation des achats et une baisse de la production dans la même proportion. La consommation de Kermené est stable avec 81 070 m³ de consommés contre 84 336 m³ en 2023. Pour rappel, la convention avec l’entreprise Kermené a été revue pour un volume annuel de 75 000 m³ à compter du 1^{er} janvier 2023. La consommation des autres abonnés est également stable.
Pour Le Gouray :
- Une augmentation des achats et de la production à hauteur de 20 000 m³. La consommation des abonnés a également augmenté de 9 000 m³. Le service a déploré différentes grosses fuites d’eau après compteurs.
Pour Saint-Gilles :
- une augmentation de plus de 8 000 m³ des achats mais la consommation des abonnés a progressé dans la même proportion.
Pour Saint-Gouéno :
- Une diminution des achats et de la production de moins de 8 000 m³ et une baisse dans la même proportion.

Les dépenses de fonctionnement

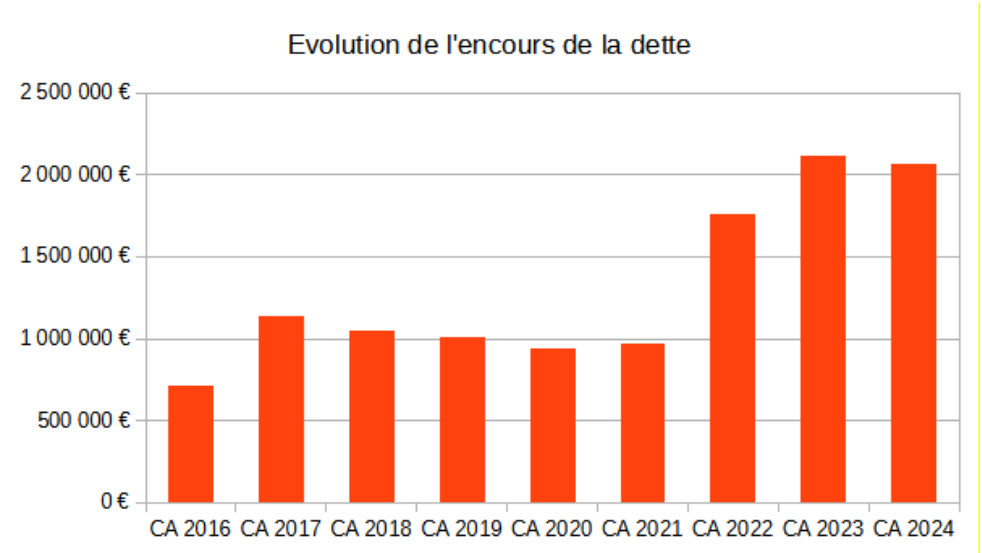
Les achats d’eau et la participation par m³ au SMAP représentent plus de 35 % des dépenses de gestion en 2024. C’est le plus gros poste de dépenses devant les

dépenses de personnel (19%). Le tarif de la part de l'exploitant du SMAP passe de 0,5570 € HT/m³ à 0,5795 € HT/ m³ en 2025 soit une augmentation de plus de 18 %. Il avait déjà progressé de presque 12 % en 2023 et 18% en 2024.

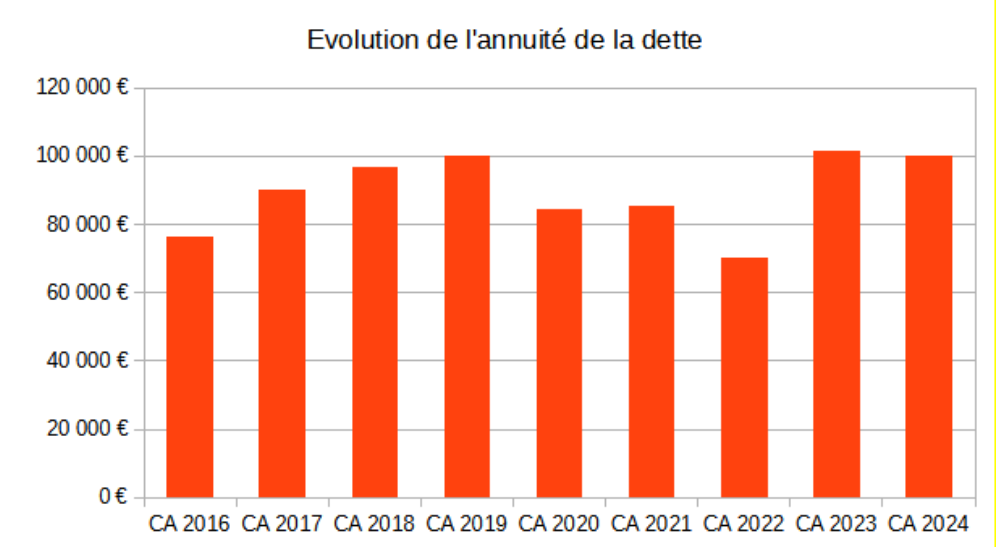
Plan pluriannuel de fonctionnement

- Il était envisagé le remplacement de 335 compteurs en 2022 et 425 en 2023. Sur les 335 compteurs : 216 compteurs ont été remplacés pour 28 320 € HT en 2022 et 73 en 2023 pour 10 036,13 €. 56 compteurs (+10) ont été remplacés en 2024 pour 7 689,48 € HT. Le coût de remplacement des 425 compteurs est estimé à 56 723 €. Ce montant ne peut pas **budgetairement** être supporté en 2025.

Le coût électricité (20 113,11 € HT en 2022 et 28 611,36 € HT en 2023) s'élève à 16 781,85 € en 2024.



L'encours de la dette a plus que doublé entre 2021 et 2023. Désormais 60 % de l'encours de la dette est à taux variable.



L'annuité de la dette est passée de 70 276 € en 2022 à 125 456 € en 2024 et est estimée à 118 462 € en 2025.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 2 061 900,19 €.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle doit être positive.

2021	2022	2023	2024
1086 €	-29 422 €	2 096 €	32 715 €

Elle était de 32 000 € en début de commune nouvelle.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Au 31/12/2024, le fonds de roulement du budget est de 63 006 €. Il permet de couvrir 43 jours de dépenses de fonctionnement.

Plan pluriannuel d'investissement

262 625,20 € de dépenses d'investissement réalisées et 2 450,90 € de subventions perçues en 2024 :

- 118 557,21 € pour le réservoir et le réseau de la petite côte.
- 97 969,55 € pour la rénovation du réseau eau sur Saint-Gilles du Mené.
- 19 674,25 € pour la sécurisation du personnel.
- 14 238,00 € pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux.
- 6 784,30 € pour l'aménagement de la station de la Petite Côte
- 3 355,13 € pour le renouvellement du réseau à Truet (Le Gouray)
- 2 450,90 € de subventions pour la gestion des pressions.
- 2 046,76 € pour l'acquisition/renouvellement de divers matériels.

Pour 2025, 43 251,50 € de dépenses d'investissements et 35 000 € de subventions engagées

- 13 813 € pour l'animation du plan d'actions des Aulniaux avec 35 000 € de subventions.
- 9 544,50 € pour le renouvellement des équipements et logiciels informatiques.
- 6 969 € HT pour l'aménagement de la station de la Petite Côte.
- 6 725 € HT dans le cadre de la rénovation du réseau du bourg de Saint-Gilles du Mené.
- 6 200 € pour le réservoir et le réseau de la petite côte.

2C - Budget chaufferies bois

La commune dispose de 5 réseaux chaleur bois : Collinée, Le Gouray, St Jacut du Mené, St Gouéno et Plessala.

Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget chaufferies bois sont en diminution en 2024 :

2021	2022	2023	2024
213 133 € HT	220 748 € HT	265 864 € HT	253 079 € HT

Cette diminution par rapport à 2023 s'explique par :

- Une baisse très significative de la consommation de l'EHPAD de Plessala (218 MWh en 2023 contre 67 MWh en 2024) suite à l'arrêt de la chaudière bois en octobre 2024.
- Une baisse importante de la consommation de l'école du Gouray (inexpliquée)
- Une baisse relative de la consommation de l'école et de la salle d'animation de Saint Jacut du Mené.
- A contrario, les consommations globales des autres clients sont légèrement en hausse en raison de la rigueur climatique de 2024 plus importante que celle de 2023.

Le nombre de régularisations de facturation à réaliser en fin d'année est bien plus faible que les exercices précédents (15 sur 105 clients). En revanche, avec le système de facturation actuel, le montant à régulariser est important et nécessite d'effectuer de nombreuses opérations fastidieuses (77 mandats à réaliser).

2022	2023	2024	2025
18 343 € HT	30 813 € HT	42 524 € HT	46 492 € HT

Les recettes pour 2025 sont estimées à 257 000 € HT puis 313 000 € HT en 2026. L'exercice 2025 sera impacté par la refonte de la chaufferie de Plessala.

Dépenses de fonctionnement

Il a été acheté pour la saison de chauffe 2023/2024, 1 550 Tonnes de bois pour un coût de 111 915 € HT. Nous partons sur une hypothèse de 1 500 Tonnes au tarif de 72 € HT/Tonne soit 108 000 € HT pour 2025.

Le broyage des grumes s'élève à 8 256 € HT en 2024 contre 14 713 € HT en 2023 et 9 720 € HT en 2022. Il est estimé à 12 000 € HT en 2025.

Le coût de transport des plaquettes est également en baisse en 2024 (4 315 € HT) par rapport aux années précédentes 5 238 € HT en 2023 et 5 605 € HT en 2022. Il est estimé à 5 500 € HT en 2025.

Ces différences s'expliquent par le fait que la chaudière bois de Plessala n'a pas été relancée en automne dans le cadre de la refonte et on a donc eu moins besoin de plaquettes.

Le poste électricité est en forte baisse en 2024 à la suite de la réception d'un avoir de 7 041,83 € HT. Ce poste est estimé à 15 000 € HT en 2025.

2021	2022	2023	2024
15 218 € HT	18 021 € HT	23 017 € HT	11 706 € HT

Le poste achat de gaz est lui-aussi revenu à la normale et la prospective est établie sur 3 500 € HT.

2021	2022	2023	2024
3 405 € HT	3 144 € HT	19 843 € HT	2 696 € HT

Ce poste avait augmenté en 2023 en raison de pannes simultanées sur les deux chaudières bois qui ont forcé le fonctionnement de la chaudière gaz et d'une fuite sur la citerne de propane.

Le poste achat de fioul est plus important par rapport à 2021 et 2022.

2021	2022	2023	2024
2 959 € HT	4 737 € HT	21 855 € HT	20 342 € HT

Deux raisons à cela :

- Avec l'ouverture du Multi-accueil la chaudière bois de Saint-Gouéno ne suffit plus. La chaudière fioul doit également tourner **en l'absence de ballon tampon**, pour soutenir la chaudière bois.
- Les cuves des chaudières de Saint-Jacut et du Gouray ne sont pas forcément rechargées tous les ans (effet de bord). Lorsqu'elles le sont, le volume est important et donc l'impact budgétaire pour l'exercice en cours est significatif. ==>

Le coût d'achat de fioul est estimé à 21 000 € HT pour 2025.

Un contrat de maintenance pour l'entretien des chaufferies a été mis en place en 2022 pour 24 900 € HT. Il était prévu une augmentation de 8 500 € au titre du P3 pour ce contrat. Cette augmentation devait compenser les dépenses de remise à niveau des installations qui avait été sous-estimées. Cette augmentation ne s'est pas faite en 2024 mais se fera en 2025.

Les dépenses de personnel sont stabilisées et devraient désormais suivre une évolution régulière sur la base des évolutions de carrière des agents. Elles sont calculées sur la base du salaire médian de l'équipe bâtiments pour une mise à disposition d'une journée par semaine sur 52 semaines.

2021	2022	2023	2024
22 801 €	14 999 €	6 172 €	6 363 €

La dette

La dette de ce budget a été restructurée en 2020. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 340 528 €. L'annuité de la dette est en moyenne de 47 000 €. L'emprunt actuel se terminera en 2032.

Le prix de revient du kWh vendu est de 14.31 cts/kWh en 2024 contre 11,92 cts/kWh en 2023 et 12.20 cts/kWh en 2022. Cette hausse en 2024 s'explique par un niveau important de titres annulés sur l'exercice précédent (42 524 €). Le prix de vente moyen (abonnement compris) est de 14,05 cts/kWh contre 13,85 cts/kWh en 2023 et 11,45 cts/kWh en 2022. Il est différent sur chaque commune déléguée. Les tarifs évoluent pour converger et être identiques en 2026 (hormis à Collinée). Ils évoluent également en fonction d'indices. Après une forte augmentation de ces indices entre 2022 et 2023, l'évolution à hausse est désormais limitée.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle doit être positive.

2021	2022	2023	2024
-26 067 €	- 9 402 €	3 929 €	724 €

Elle est de nouveau positive. Elle pourrait être négative en 2025 avec une perte de recettes liée à la refonte de la chaufferie bois de Plessala. Avec 313 000 € de recettes à compter de 2026 elle s'établirait autour de 40 000 €.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Au 31/12/2024 le fonds de roulement du budget est de 201 971 €. Il permet de couvrir presque une année de dépenses de fonctionnement. Ce fonds de roulement important provient en partie de la subvention de 245 000 € versée en 2022 par le budget principal pour la refonte de la chaufferie de Plessala et la réfection d'une partie du réseau de chaleur de Saint-Jacut.

Dépenses d'investissement

En 2024, le budget a supporté les dépenses d'investissement suivantes :

- Les études pour la refonte de la chaufferie de Plessala pour 31 909 €.
- Pour la chaufferie de Collinée :
 - La mise en place d'une GTC pour 14 800 €
 - La mise en place d'un bac à cendres pour 2 795 €
 - L'installation de vannes pour 1 302 €
- La mise en place d'une GTC sur la chaufferie de St Jacut pour 13 128 €
- Remplacement d'un chauffe-eau sur Collinée pour 1 438 €

Soit un total de : **65 372 €**.

Pour 2025, il est prévu les dépenses d'investissement suivantes :

- 627 410 € pour la refonte de la chaufferie bois de Plessala. Nous avons obtenu 126 128 € de subvention de la part de la REGION et avons sollicité 363 000 € de subvention au titre du Contrat de Territoire. Le projet serait alors subventionné à hauteur de 70 %.

- 12 000 € pour le remplacement de compteurs de chaleur sur Collinée.

Soit un total de : **639 410 €**. Le reste à charge de **150 230 €** pourrait être couvert par le fonds de roulement.

Pour la période 2026 - 2028, il est prévu les dépenses d'investissement suivantes :

- Pour la chaufferie de Saint-Gouéno :
 - Remplacement de la chaudière pour 40 000 €
 - Mise en place d'un volume tampon pour 20 000 €
 - Mise en place d'une GTC pour 16 000 €
- Pour la chaufferie du Gouray :
 - Remplacement du réfractaire pour 13 000 €
 - Mise en place d'une GTC pour 13 000 €
- 2 500 € pour le remplacement de compteurs thermiques sur Plessala
- 10 000 € pour le remplacement de compteurs thermiques sur Saint-Gouéno.
- 13 000 € pour le remplacement du réfractaire de la chaufferie de Saint-Jacut.

Les projets pour les années 2026 à 2028 pourraient être autofinancés par le budget si les recettes sont au rendez-vous et les projets étalés sur les différents exercices.

2D - Budget immobilier à vocation artisanale et commerciale

Le budget IAC (assujetti à la TVA) comprend des recettes des différents loyers artisanaux et commerciaux. Ce budget est issu du budget espace commerces et services de Collinée.

Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget sont en progression en 2024 grâce aux loyers supplémentaires du Narguilé et des maisons de santé :

2021	2022	2023	2024
94 779 €	92 831 €	90 962 €	108 845 €

Elles sont estimées à 122 000 € en 2025 puis 130 000 € en 2026 (Loyer La Boussole : 500 € HT/mois) et 126 000 € en 2027 si la vente des murs du Narguilé se confirme.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont également en progression sous l'effet du remboursement des intérêts de la dette (18 144 € en 2024 contre 2 473 € en 2023).

2021	2022	2023	2024
45 905 €	39 066 €	44 413 €	58 639 €

La dette

Un emprunt de 200 000 € sur 20 ans à taux fixe (3,14 %) a été souscrit en 2011. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 62 500 €. Un emprunt de 350 000 € sur 21,5 ans, à taux variable (4,437 %) avec option de passage à taux fixe sans frais a été contracté fin 2023. Cet emprunt est en amortissement personnalisé. Le remboursement du capital augmente au fur et à mesure que l'annuité du prêt de 2011 diminue afin de préserver au maximum la capacité d'autofinancement du budget. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 348 800 €. L'annuité de la dette est en moyenne de 38 000 € sur la période 2025-2029.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle doit être positive.

2021	2022	2023	2024
39 292 €	44 605 €	36 549 €	39 245 €

Elle est relativement stable et en moyenne de 40 000 €. Sans nouvel emprunt elle pourrait être de 54 000 €. Cette épargne permettrait de couvrir une annuité d'un emprunt sur 25 ans de 900 000 €.

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Au 31/12/2024, le fonds de roulement du budget était de -29 877 €. Sans nouvel emprunt il devrait être de - 56 000 € en 2025 et à + 5 000 € en 2026 voir + 81 000 € en cas de vente du Narguilé.

La ligne de trésorerie a été sollicitée jusqu'à 150 000 € pour un coût annuel de 2 419 €.

Dépenses d'investissement

L'année 2024 a été marquée par :

- L'extension des maisons de santé de Collinée et Plessala. Au final, l'opération s'élève à 605 641,95 € HT. Le marché sera soldé en 2025 (24 609,75 €). Les subventions s'élèvent à 340 000 € soit un peu plus de 56 % du montant du projet. Là encore le solde des subventions (169 000 €) se fera en 2025.
- L'acquisition du Narguilé à Langourla pour 87 436,52 €. Les gérants ont souhaité formaliser par écrit un engagement d'achat de l'immeuble pour 76 500 € dans un délai de 3 ans maximum.
- L'éventuelle vente de l'institut de beauté et du bâtiment mitoyen de Plessala n'a toujours pas été réalisée.

L'année 2025 sera marquée par :

- la réhabilitation de l'ancien bar/épicerie La Boussole à St Gilles du Mené pour un coût total (acquisition + travaux) de 605 000,00 €. La commune a obtenu 300 000 € de subventions pour ce projet soit presque 50 % du montant du projet.
- la réfection / réparation de la gouttière du Narguilé (non chiffrée).

Le Narguilé et la Boussole sont des locaux mixtes (habitation – commerce) une clé de répartition pour la TVA a été définie avec le Service des Impôts des Entreprises. La répartition se fait au prorata de la surface. Pour le Narguilé 40,66 % de la TVA n'est pas récupérable et pour la Boussole ce taux est 24,12 %.

2E - Budget transports

La commune assure en régie des déplacements périscolaires, CLSH et ALSH, des déplacements pour le compte de LCBC et des circuits scolaires :

- un circuit transport domicile-collège de Collinée subventionné par la REGION.
- des circuits scolaires subventionnés par la REGION depuis le 1^{er} septembre 2022 : circuit écoles Collinée-St Jacut du Mené, circuit écoles Plessala-St Gouéno-St Gilles.

Depuis 2022, l'ensemble des dépenses et recettes sont retracées sur le budget transport. Des remboursements sont effectués entre le budget commune et le budget transports.

Elle disposait de 3 chauffeurs. À la suite du départ en retraite de Michel LAINE, le circuit écoles Plessala – St Gouéno – St Gilles a été confié à un prestataire privé pour un coût de 43 142,40 € TTC/an, montant pris en charge par la Région Bretagne.

Courant juillet, la commune a enfin trouvé un terrain d'entente avec la Région et obtenu le versement des participations pour les transports de l'Année Scolaire 2022/2023 soit 54 061,61 €. Les remboursements pour l'année scolaire 2023/2024 sont arrivés début 2025.

Temps de conduite

Agent	2022	2023	2024
Franck COUDE	611 h	578 h	532 h
Michel LAINE	1 059h	1 209h	612 h
Albane GENISSEL	380 h	327 h	567 h

2 cars, l'un en location l'autre acheté en 2018. La location du car Rouillard a pris fin au mois d'août 2024.

Kilomètres parcourus

Car	2022	2023	2024
Yutong	24 400 km	24 318 km	24 864 km
Rouillard	26 431 km	30 433 km	20 649 km

Coût au km	2022	2023	2024
Yutong	1,88 €/km	2,09 €/km	2,65 €/km
Rouillard	1,48 €/km	1,35 €/km	1,31 €/km

Le coût du car Yutong a encore progressé en 2024 en raison de réparations pour 19 793,58 € (9 432,84 € en 2023) et de la location de cars de remplacement (2 375 €).

En 2023, les transports privés ont été sollicités à 111 reprises (92 en 2023 et 86 en 2022) pour un montant de 39 189,05 €. 110 de ces 111 transports ont été confiés à LE VACON.

TYPE DE TRANSPORT	COÛT 2022	COÛT 2023	COÛT 2024
Temps scolaire	20 863,30 €	22 840,35 €	27 298,05 €
Ecole privée Langourla	1 156,56 €	0,00 €	0,00 €
Ecole privée St Gouéno	2 973,99 €	1 544,59 €	944,79 €
Mosaïque	2 650,60 €	2 102,00 €	2 256,44 €
CAP Sports	1 467,32 €	5 622,92 €	3 712,33 €
ALSH	25 426,84 €	22 009,15 €	17 957,30 €
Séjours	4 784,24 €	10 873,69 €	1 539,50 €
LCBC	22 236,59 €	24 155,58 €	27 898,28 €
RPI Collinée-St Jacut	12 189,19 €	10 427,69 €	13 251,72 €
RPI Plessala-St Gouéno-St Gilles	31 552,23 €	26 581,31 €	33 745,82 €
RPI Langourla-St Vran-Mérillac	2 433,80 €	1 961,14 €	1 494,32 €
Découverte collège	779,61 €	291,55 €	700,63 €
Transport-Collège Collinée	31 385,93 €	30 801,37 €	39 152,53 €
ODCM	1 013,09 €	2 193,01 €	0,00 €
Autres	971,07 €	4 355,45 €	760,82 €

La dette

Un emprunt de 180 000 € à taux fixe (0,86%) sur 10 ans a été contracté en juillet 2018 lors de l'acquisition du car Yutong. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 64 766,15 €.

La CAF nette de ce budget ressort à 3 737 € en 2024.

Le fonds de roulement de ce budget au 31/12/2024 est de 163 125 €. Il est envisagé courant 2025 de solder l'emprunt. Les indemnités de remboursement anticipé devraient être nulles. Cela permettrait de réduire les frais de transports à la charge de la commune de 3 300 € sur la base de l'exercice 2024 pour une

annuité de 18 800 €. Sur cette même base, le coût au km du car passerait de 2,62 € à 1,85 €. Cela repose sur une saisie régulière et rigoureuse de l'agent en charge des transports.

2F - Budget panneaux solaires

La commune dispose de 11 sites photovoltaïques dont l'électricité produite est totalement revendue. Ces équipements ont été financés soit sur un budget spécifique ce qui a permis la récupération de la TVA, soit directement sur le budget principal. Ce budget ne comprend que les installations pour lesquelles l'électricité est totalement revendue. L'installation sur Mosaique (autoconsommation avec vente du surplus) a été financée sur le budget principal.

Recettes de fonctionnement

SITE	COMMUNE	COÛT INSTALLATION	ANNEE DE MISE EN SERVICE	RECETTES 2024	RECETTES CUMULEES AU 31/12/2024	RECETTE ANNUELLE MOYENNE	DUREE D'AMORTISSEMENT
Ecole	Plessala	113 644 €	2008	8 771,60 €	223 666,05 €	13 979,13 €	8,13 années
Plateforme bois	Le Gouray	100 324 €	2008	12 321,37 €	171 762,87 €	10 735,18 €	9,35 années
Plateforme bois	Saint-Gouéno	94 699 €	2009	10 330,44 €	150 102,06 €	9 381,38 €	10,09 années
Restaurant scolaire	Le Gouray	13 551 €	2011	1 317,76 €	15 206,16 €	1 086,15 €	12,48 années
Ecole	Le Gouray	32 514 €	2013	3 081,26 €	33 560,91 €	2 796,74 €	11,63 années
M.A.M.	Le Gouray	15 396 €	2013	852,89 €	7 886,78 €	657,23 €	23,43 années
Plateforme bois	Langourla	162 025 €	2014	14 073,79 €	123 328,96 €	11 211,72 €	14,45 années
Halle Michel Fablet	Le Gouray	43 420 €	2016	3 606,99 €	32 068,66 €	3 563,18 €	12,19 années
Salle des aînés ruraux	Saint-Gouéno	17 045 €	2019	1 565,57 €	7 576,73 €	1 262,79 €	13,50 années
Salle des 7 terres	Collinée	49 000 €	2021	2 660,51 €	13 238,07 €	3 309,52 €	14,81 années
Centre Technique	Saint-Gilles	14 973 €	2021	625,93 €	2 521,59 €	630,40 €	23,75 années
TOTAL		461 930 €		59 208,41 €	780 918,84 €	58 613,43 €	

En raison de problèmes techniques, les recettes des panneaux de l'école de Plessala et de la salle des 7 terres ont été bien inférieures aux années antérieures. Elles devraient se rétablir en 2025.

Dépenses de fonctionnement

Un contrat de maintenance des installations a été souscrit en 2021. Il prévoit le nettoyage annuel des installations principales et un nettoyage tous les deux ans des installations plus petites. Un dispositif de télégestion a également été mis en place en 2020. Ces prestations (3 060 € HT en 2024) ainsi que les frais de gestion et comptage (environ 1 400 € HT) facturés par ENEDIS constituent les principales dépenses supportées par ce budget. L'électricité produite n'est plus revendue qu'à EDF mais aussi désormais à ENERCOOP sur quelques sites.

La capacité d'autofinancement ou CAF nette

Elle mesure la capacité du budget à autofinancer des investissements ou à couvrir l'annuité d'un nouvel emprunt. Elle fluctue en fonction des reversements au budget principal.

2021	2022	2023	2024
54 194 €	- 119 669 €	66 803 €	- 57 454 €

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement c'est la réserve dont dispose le budget. Il doit être suffisant pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Le fonds de roulement de clôture au 31/12/2024 était de 81 891 €. Il permet de couvrir de dépenses de fonctionnement. Une reprise de 110 000 € vers le budget principal a été opérée en 2024. On peut envisager un reversement de 40 000 euros en 2025 puis 50 000 tous les ans.

2G - Budget stations-services

La commune de Le Mené dispose de deux stations-services :

- La station du Gouray mise en service en 2016 et comprenant une cuve de 7 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 18 000 l pour le Gasoil.
- La station de Collinée mise en service en 2018 (cuve de 10 000 l pour le Sans Plomb 95 et de 30 000 l pour le Gasoil).

Les résultats financiers excédentaires et la fréquentation de ces stations démontrent l'utilité du service apporté à la population et aux entreprises.

Recettes de fonctionnement

Les volumes de ventes 2024 sont les plus importants réalisés avec 991 426 L de carburants vendus.

	Gasoil	SP-95	Total
Année 2019	608 227 L	173 492 L	781 719 L
Année 2020	664 004 L	214 351 L	878 355 L
Année 2021	731 178 L	233 625 L	964 803 L
Année 2022	664 731 L	216 681 L	881 412 L
Année 2023	708 684 L	244 191 L	952 875 L
Année 2024	745 470 L	245 956 L	991 426 L

Outre les services municipaux, le CCAS, le collège et LCBC, 15 sociétés disposent de badges et sont facturées mensuellement. Kermené dispose désormais de cuves de SP 95.

Volumes journaliers 2024	Gasoil	SP-95
Station-service Collinée	1 369 L	437 L
Station-service Le Gouray	673 L	237 L
Total	2 042 L	674 L

Les prix de vente sont identiques sur Collinée et Le Gouray. Une marge de 0,05 centime TTC par litre est appliquée par rapport au prix de revient. En moyenne en

2024, les différences par rapport aux stations-services avoisinantes sont de 1,6 € pour 50 L de sans-plomb 95 et 2,46 € pour 50 L de gasoil.

Dépenses de fonctionnement

Un accord-cadre (1 322,62 € HT de frais de publication) a été passé en 2024 pour la livraison de carburants et 3 fournisseurs ont été retenus : La Compagnie Pétrolière de l'Ouest (Ploufragan), Armorine (Lanester) et Breteché (Etelles). Une consultation effectuée à chaque commande permet de retenir la société la mieux disante.

La ligne de trésorerie n'a pas été sollicitée en 2024 afin d'éviter des intérêts élevés.

Dépenses d'investissement

Il n'y a pas eu de renouvellement d'équipements en 2024. Il pourrait être envisagé la mise en place de détecteur de présence d'eau dans les cuves en 2025.

La dette

L'investissement de 110 830,75 € pour la station-service du Gouray a été subventionné par le budget principal de la commune de Le Gouray à hauteur de 150 000 €. Cette subvention a été transformée en avance remboursable en 2021 avec un premier remboursement de 45 000 € au budget principal. Le budget stations-services devait rembourser par la suite 7 500 € tous les ans au budget principal jusqu'en 2035. Le remboursement n'a pas été réalisé en 2023 pour conserver une trésorerie suffisante pour le règlement des fournisseurs. Le remboursement a été fait en 2024.

L'investissement de 117 905,99 € pour la station-service de Collinée a été financé par un emprunt de 100 000 € à taux fixe (1,87 %) sur 20 ans et une subvention de 14 561 € (réserve parlementaire). Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 66 770,68 €.

Capacité d'autofinancement (CAF nette) et fonds de roulement

Le tableau ci-dessous souligne l'évolution du fonds de roulement et de la CAF nette qui est positive sauf en 2021 du fait du remboursement de l'avance :

	Capacité d'autofinancement	Fonds de roulement
2019	11 784 €	88 752 €
2020	17 773 €	105 989 €
2021	- 40 977 €	64 282 €
2022	786 €	65 067 €
2023	9 190 €	63 767 €
2024	1 186 €	64 952 €

2H - Budgets lotissements

La commune du Mené dispose de 7 lotissements en cours de commercialisation et de 2 projets de nouveaux lotissements. Au 1^{er} janvier 2025, 24 terrains sont disponibles à la vente. Il n'y a eu aucune vente en 2024.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES ETOUBLETES (LE GOURAY)

3 terrains restent disponibles à la vente pour une surface de 1 823 m² au prix de 25 € le m². Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2024 pour un montant de 45 750 € HT. La mise en place d'un éclairage solaire pour 6 986,53 € HT est également prévue.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DES LANDES (LE GOURAY)

Les études d'aménagement de ce lotissement seront lancées en 2025 pour 10 000 €.

LOTISSEMENT BELLE VUE (LE GOURAY)

1 terrain est disponible à la vente pour une surface de 796 m² au prix de 25 € le m². Ce lotissement était à l'origine destiné à être une zone artisanale. Les ventes des terrains sont constatées sur le budget principal.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DU MENÉ (LE GOURAY)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 401 m² au prix de 25 € le m². Les ventes des terrains sont désormais constatées sur le budget principal. Un terrain est en cours de vente.

LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (COLLINEE)

6 terrains sont disponibles à la vente au tarif de 25 € du m² pour une surface de 5 376 m². Un terrain pourrait être vendu en 2025.

LOTISSEMENT DES AJONCS (SAINT-GILLES-DU-MENÉ)

4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 1 933 m² au prix de 15 € le m². La voirie définitive n'a pas encore été réalisée. Cette opération a été financée par un emprunt à taux fixe (3,57%) de 120 000 €. Le capital restant dû au 1er janvier 2025 est de 57 000 €. La durée résiduelle de l'emprunt est de 9,5 années.

LOTISSEMENT DES TILLEULS (SAINT-JACUT-DU-MENÉ)

4 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 112 m² au prix de 15 € le m². Un terrain pourrait être vendu en 2025.

LOTISSEMENT LE PETIT ROCHER (PLESSALA)

3 terrains sont disponibles à la vente pour une surface de 2 292 m² au prix de 25 € le m². Cette opération a été financée par un emprunt de 265 000 € à taux variable (4,88 % contre 0,61 % au 01/01/2022). Le capital restant dû au 1er janvier 2025 est de 35 333,32 €. La durée résiduelle est de 2 années. Les travaux de voirie définitive étaient prévus en 2024 à hauteur de 90 000 €. Ces travaux seront réalisés en 2025 pour un montant de 105 000 €. 2 terrains sont en cours de vente.

LOTISSEMENT Rue de Bel Air (PLESSALA)

Les études d'aménagement de ce lotissement seront lancées en 2025 pour 10 000 €.

En synthèse, Il est prévu pour 2025 :

- 3 ventes en cours et 2 ventes potentielles.
- 6 986,53 € pour la mise en place d'un éclairage solaire au lotissement Le Hameau des Etouillettes (Le Gouray)
- 95 000 € pour les travaux de voirie définitive au lotissement Le Petit Rocher (Plessala).
- 10 000 € pour les études du lotissement Le Hameau des Landes
- 10 000 € pour les études d'un lotissement rue de Bel Air à Plessala